

# AFFAIRES DE ROUTINE

**Mercredi, 3 septembre 1919.**

Présentation des requêtes.	Lecture des requêtes.
Rapports des comités.	Avis de questions, d'interpellations et de motions.

## MOTIONS.

Por mercredi, 3 septembre 1919.

### No 1.

Par l'honorable Sir James Lougheed :

1er septembre—Qu'il est expédient que le Parlement donne, et que cette Chambre donne effectivement son approbation au Traité de paix (y compris le protocole annexé) signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin 1919, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

### No 2.

Par l'honorable Sir James Lougheed :

1er septembre—Qu'il est expédient que le Parlement donne son approbation, et que cette Chambre donne effectivement son approbation au Traité de paix entre les Etats-Unis d'Amérique, l'empire britannique, la France, l'Italie et le Japon et la Pologne, signé à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signé au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

### No 3.

Par l'honorable Sir James Lougheed :

1er septembre—Qu'il est expédient que le Parlement donne son approbation, et que cette Chambre donne effectivement son approbation à la convention entre les Etats-Unis d'Amérique, la Belgique, l'empire britannique, la France et l'Allemagne, relative à l'occupation militaire des territoires du Rhin, signée à Versailles le vingt-huitième jour de juin mil neuf cent dix-neuf, dont copie a été déposée devant le Parlement, et qui a été signée au nom de Sa Majesté pour le Canada par les plénipotentiaires qui y sont nommés.

## INTERPELLATION.

Pour jeudi, 4 septembre 1919.

### No 1.

Par l'honorable M. Bostock :

2 septembre—Le gouvernement a-t-il eu connaissance d'une déclaration publiée dans la *Free Press* de Winnipeg, à la date du 28 août 1919 et soi-disant provenant de son correspondant d'Ottawa, qui met en doute la résiliation des baux accordés au colonel Shellington pour des houillères situées sur la Smoky River?

Ces baux ont-ils été résiliés par le ministre de l'Intérieur en juillet 1919.